



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 27 février 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Rome, ce 16 février. On ne voit presque plus ici de Français, la terreur les a tous éloignés, & ceux qui n'ont pu sortir se tiennent enfermés chez eux ; plusieurs ont été arrêtés. Un estafette de Terracine a apporté la nouvelle que deux voyageurs avoient refusé de laisser visiter leurs voitures à la douane, en menaçant la sentinelle, qui a cassé la tête à l'un, l'autre s'est rendu aussitôt. Il s'est trouvé que c'étoient deux Français chargés de beaucoup de lettres & ayant dans leurs malles trente mille écus en espèces.

De Livourne, ce 2 février. Le 17 du mois dernier est arrivé ici une frégate hollandaise venant d'Alger, ayant à bord le consul de Hollande, qui a été forcé de quitter ce port, le Dey ayant déclaré la guerre à la République des Provinces-Unies. Les Français sont venus ici faire un enlèvement considérable de poudres, qu'ils ont envoyées à Toulon & en Corse.

De Vienne, ce 8 février. Tous les émigrés français qui demeurent dans cette capitale sont

tenus d'avoir des passe-ports de la chancellerie d'état. Ceux même qui sont ici depuis deux ans, sont soumis à cette loi rigoureuse ; si l'on trouve un français émigré, sans passe-port, le nouveau règlement de police porte expressément qu'il sera transféré hors des états de l'empereur, sans aucune autre information.

Plusieurs des maisons les plus distinguées de Vienne se sont fait une loi de ne plus parler français ; ceux qui y dérogent par inattention ou par malveillance payent une amende en argent ; les bourgeois ont suivi cet exemple ; cette classe de citoyens en Allemagne ne parle pas ordinairement français, mais ils employent dans la conversation familière les dénominations de *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*. Ces désignations qui flattoient autrefois la vanité allemande, ont été proscrites à Vienne, comme elles l'ont été à Paris ; mais par un motif différent. On ne se sert plus que des mots : *herr*, *fraw*, *jungfer*, qui répondent aux mots français *monsieur*, *madame*, *vierge*. Lorsque les amendes montent à une somme de deux ou trois cents florins, on les dépose au trésor public pour les frais de la guerre.

FRANCE!

De Redon, ce 21 février. Vedette ! je te prie de rendre publique la lettre que je viens d'adresser au président de la convention.

CITOYEN PRÉSIDENT,

Je réclame contre la loi du 10 décembre dernier, concernant les certificats de résidence, & je ne crains pas d'avancer qu'il met la France dans un état de banqueroute provisoire, qu'il tend à dépouiller les propriétaires, & procurer une subversion totale dans la société par la difficulté d'exécuter ladite loi; en voici la preuve :

Je demeure dans une petite paroisse de campagne; les habitans en sont pauvres & malheureusement attachés à leurs principes; ils refusent d'adopter la liberté qu'on leur propose depuis quatre ans; apparemment qu'ils n'en découvrent pas les avantages.

Enfin, j'ai une rente à toucher de la nation; on me demande depuis un an, un certificat de résidence: j'en ai fait passer dix; mais on les refuse, n'étant pas conforme à la nouvelle loi du 10 décembre. Il faut donc que j'aille au chef-lieu de canton, distant de deux lieues de cette demeure; je cherche huit témoins, citoyens actifs; je n'en trouve que trois, cinq autres non-actifs; pourront-ils y suppléer? j'en cours les risques, & le prix est convenu à trois livres en numéraire par témoin. Je leur montre des assignats, ils s'enfuient & me laissent seul. Comment pourrai-je obtenir un certificat de résidence n'ayant pas un écu dont je puisse disposer? cependant faute de cette pièce qui me coûteroit 80 livres, tant pour frais de voyage au chef-lieu de canton, district, département & témoins que pour le coût de la procuration, droit de recette à Paris, je ne toucherai point ma rente de 120 livres, on me regardera comme émigré, on confisquera mon bien, s'il m'en reste encore & l'on me condamnera à mort; le tout faute d'avoir pu exécuter la loi du 10 décembre dernier.

On doit donc s'empreser de révoquer un décret presque impossible dans l'exécution, & funeste dans ses conséquences.

Signé RIVIERRE.

De Honfleur, ce 21 février. Il vient d'entrer dans ce port un petit corsaire nommé la *Marie-Rose*, capitaine Bourlin. L'équipage, composé de vingt-huit hommes, signala son entrée par les cris de vive la nation! Ces braves marins ont rencontré

un navire anglais; quatorze d'entr'eux ont sauté à l'abordage & s'en sont emparé. Ce navire est le *Belfast*, du port de 200 tonnaux, sa cargaison en thé & autres marchandises estimées 1 million 200,000 livres.

Paris. Le pillage du lundi a été fort considérable & presque général. On se rapporte à dire qu'il a commencé rue de la Vieille-Monnoie: des femmes attendoient à la porte d'un boulanger; elle voyent entrer en face, chez un épicier, une voiture chargée de savon. « En voilà, pourquoi n'en demanderions-nous pas? cinq ou six femmes, suivies de plusieurs autres, entrent, le demandent à 18 sols. Le marchand les crois en plus grand nombre, le donne à ce prix; d'autres surviennent, quand elles n'en trouvent plus elles vont chez d'autres, & successivement se répandent dans tout Paris; eiles ont été chez tous les épiciers. Pendant que le conseil-général déliberoit sur le parti à prendre, on pilloit en face du conseil-général & sous ses yeux. Le maire donne ordre d'aller arrêter les agitateurs, (mot vague dans ce moment, car les agitateurs & agité sont les mêmes.) Les tribunes crient à bas. On a battu le rappel, la générale, personne n'a paru. Quelques patrouilles se sont risquées, elles ont été battues & dispersées. Il n'y avoit que des femmes qui remportoient leurs tabeliers pleins. Hier mardi, il y avoit des patrouilles très-considérables sur pied; elles paroissoient très-résolues à empêcher le pillage. Les femmes devoient se porter à la halle aux draps, aux cuirs, aux toiles; mais c'est mal connoître le peuple qui, jouissant du fruit de sa première rapine, est fort indifférent de les recommencer le lendemain, & ne recommencera, s'il a à le faire, que lorsqu'on y songera le moins. Il est arrivé de là, que ceux qui n'ont pas pillé lundi ont manqué hier, les épiciers n'ayant vendu ni sucre, ni café, ni savon, ni chandelle.

§. Vingt-huit sections étant d'avis qu'il ne faut pas suivre les auteurs des assassinats des 2 & 3 septembre, journées si utiles à la République, la commune, au nom de tout Paris, va demander une amnistie, ce qui ne s'accorde guères avec l'idée de ceux qui croyent qu'on doit honorablement récompenser les héros de ces hauts faits.

§. Carra, après avoir essayé aux Jacobins, sa motion, d'engager le peuple à reprendre sa fortune partout où il la retrouvera & de créer une espèce de chambre ardente pour faire regorger les financiers, les banquiers & autres gens riches, à remon-

ter depuis 1740; a renouvelé cette motion hier à la convention. Elle y a été froidement accueillie, & elle a été ajournée; mais ce n'est pas tant une loi que l'on sollicite en jetant de pareilles idées en avant, que l'envie de les voir fonctionner par le peuple souverain, qui exécute très-docilement les volontés des autres. Marat est monté sur le même style; voici un échantillon de son numéro d'hier.

« En attendant que la nation, fatiguée de ces désordres revolans, prenne elle-même le parti de purger la terre de la liberté de cette race criminelle, que ces lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité: on ne doit pas trouver étrange que le peuple dans chaque ville, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Dans tout pays, où les droits du peuple ne sont pas de vains titres, consignés factuellement dans une simple déclaration: le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendroit les accapareurs, mettroit bientôt fin à ses malversations, qui réduisent 25 millions d'hommes au désespoir, & qui en font péir des milliers de misère? Les députés du peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder sur ses maux, sans en présenter jamais le remède?

» Laissons-là ces mesures répressives des loix, il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été, & qu'elles seront toujours sans effet: les seules efficaces sont des mesures révolutionnaires. Or, je n'en connois aucune autre qui puisse s'adapter à nos faibles conceptions, si ce n'est d'investir le comité actuel de sûreté générale, tout composé de bons patriotes, du pouvoir de rechercher les principaux accapareurs, & de les livrer à un tribunal d'état formé de cinq membres pris parmi les hommes connus les plus intègres & les plus sévères, pour les juger comme des traîtres à la patrie.»

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .
La convention nationale au peuple français.

F R A N Ç A I S ,

Tel est le malheur d'un peuple qui s'est donné des rois, qu'il ne peut en secouer le joug, sans entrer en guerre avec les tyrans étrangers.

A peine vous proclamâtes votre souveraineté, que l'empereur & le roi de Prusse armèrent contre vous. Aujourd'hui que vous avez proclamé la République, tous les despotes ont résolu votre ruine. Ceux qui ne vous ont pas déjà forcés à la guerre, ne temporisent peut-être que pour mieux vous tromper; & il n'est que trop vrai que la France libre, doit lutter seule contre l'Europe

esclave. Eh bien! la France triomphera, si sa volonté est ferme & constante. Les peuples sont plus forts que les armées. Ceux qui combattirent pour établir leur indépendance furent toujours vainqueurs: Rappelez-vous les révolutions de la Suisse, de la Hollande, & des Etats-Unis.

Les nations libres trouvent des ressources dans les plus grandes extrémités. Rome, réduite au Capitole, ne s'en relève que plus terrible. Voyez ce que vous avez fait vous-mêmes lorsque les Prussiens ont fouillé votre territoire: toujours l'enthousiasme de votre liberté triomphe du nombre; la fortune sourit à l'audace, & la victoire au courage. Nous en appellons à vous, vainqueurs de Marathon, de Salamine & de Gemapp.

République naissante, voilà tes modèles & le présage de tes succès. Tu étois réservée à donner à l'univers le spectacle le plus étonnant. Jamais cause pareille n'agita les hommes, & fut portée au tribunal de la guerre. Il ne s'agit pas de l'intérêt d'un jour, mais de celui des siècles....; de la liberté d'un peuple, mais de celle de tous....

Français, que la grandeur de ces idées enflamme ton courage.... Ecrase tous les tyrans plutôt que de redevenir esclave. Esclave!.... Quoi! des rois nouveaux s'engraïsseroient encore de ton or, de tes sueurs & de ton sang!.... Des parlemens impitoyables disposeroient à leur gré de ta fortune & de ta vie!.... Un clergé fanatique décimeroit de nouveau tes moissons!.... Une noblesse insolente te fouleroit encore du pied de l'orgueil!.... L'égalité sainte, la liberté sacrée, conquises par tant d'efforts, te seroient ravies!.... Ce bel empire, héritage de tes ancêtres, seroit démembré! Quoi! plus de patrie! plus de Français!.... & la génération présente seroit destinée à ce comble d'ignominie! Elle auroit à rougir aux yeux de l'Europe & de la patrie! Non, nous disparaîtrons de la terre, ou nous y resterons Français & indépendans. Allons: que tous les vrais républicains s'arment pour la patrie; que le fer & l'airain se chargent en foudres de guerre, & nos forêts en vaisseaux; que la France, comme on l'a dit, ne soit qu'un camp, & la nation une armée. Que l'artisan quitte son atelier; que le commerçant suspende ses spéculations: il est plus pressant d'acquérir la liberté que les richesses. Que les campagnes ne retiennent que les bras qui leur sont nécessaires: avant d'améliorer nos champs, il faut les affranchir. Que ceux qui ont quitté leurs drapeaux, rougissent de laisser flétrir leurs lauriers. Que le jeune

homme sur-tout vole à la défense de la République; il est juste qu'il combatte avant le père de famille : & vous, mères tendres, épouses sensibles, jeunes françaises, loin de retenir dans vos bras les citoyens qui vous sont chers, excitez-les à voler à la victoire. Ce n'est plus pour un despote qu'ils vont combattre : c'est pour vous, vos enfans, vos foyers. . . . Au-lieu de pleurer sur leur départ, entonnez, comme les Spartiates, des chants d'allégresse; & en attendant leur retour, que vos mains leur préparent des vêtemens, & leur trefsent des couronnes.

Riches. . . . Si votre civisme ne vous engage pas à des sacrifices, que votre intérêt vous y force. Songez que vos propriétés & votre sûreté dépendent des succès de la guerre. La liberté ne peut périr sans que la fortune publique soit anéantie, & la France bouleversée. Si l'ennemi triomphe, malheur à ceux qui ont des torts envers leur patrie. Riches, remplissez vos devoirs envers elle, si vous voulez qu'elle soit généreuse envers vous. Trop souvent on n'est victime que parce qu'on a refusé d'être juste. Quelles que soient nos opinions, notre cause est commune : nous sommes tous passagers sur le vaisseau de la révolution; il est lancé, il faut qu'il aborde ou qu'il se brise. Nul ne trouvera de planche dans le naufrage. Il n'est qu'un moyen de nous sauver tous : il faut que la masse entière des citoyens forme un colosse puissant, qui, debout devant les nations, saisisse, d'un bras exterminateur le glaive national, & le promenant sur la terre & les mers, renverse les armées & les flottes.

N. B. Nous ne donnerons pas la suite de cette adresse très-longue, parce que le reste étincelle bien de quelques beautés, mais il est noyé dans un style d'amplification de rhétorique qui lui fait perdre sa noblesse, & l'éloigne du caractère de dignité qu'il devrait conserver.

Séance du mardi 26 février.

Le ministre de la guerre fait part qu'il a donné ordre à deux régimens de se rendre à Lyon; le premier s'y trouvera le 27, le second y arrivera le premier mars. Il a chargé Kellermann d'y envoyer un lieutenant-général sage & expérimenté.

On décrète que la loi des passe-ports sera remise en vigueur, à l'effet d'empêcher les ennemis de la patrie d'y rentrer.

La section Bonconseil vient désapprouver la conduite qu'on a tenue hier à Paris. Barrere fait sentir la nécessité d'obvier au retour de violations aussi criantes des propriétés. On décrète que le comité de sûreté générale rendra compte de ce qu'il fait de relatif aux événemens de la veille, & des moyens qu'on a pris pour arrêter ces mouvemens, & qu'il sera fait un recensement de tous les citoyens, afin de connoître les émigrés qui sont rentrés & les gens sans aveu.

Salles, à cette occasion, dénonce Marat, qui, dans sa feuille d'hier, a dit qu'il falloit piller les magasins des accapareurs & les pendre à leur porte. Tout le côté droit demande qu'il soit porté un décret d'accusation contre lui. Marat brave les cris, il se met sous l'égide de la liberté de la presse & des opinions; & puisque les loix contre les accapareurs sont insuffisantes, c'est au peuple à suppléer à leur insuffisance. On traite Marat de scélérat, qui riposte que les législateurs qui l'inculpent, sont des foux à envoyer aux Petites-Maisons. Plusieurs donnent des projets contre Marat, pour lui faire faire son projet. On donne acte des dénonciations contre Marat. La convention renvoie aux tribunaux ordinaires, & charge le ministre de la justice de l'instruire des poursuites qui seront dirigées contre les auteurs & complices des événemens qui ont eu lieu hier.

On charge le comité de législation de présenter dans trois jours, les moyens de détruire les accaparemens & de diminuer la masse des assignats.

Santerre fait part de toutes les précautions qu'il a prises pour assurer le repos de la ville. On l'inculpe d'avoir négligé celles de la veille, & d'être parti pour Versailles au moment où sa présence étoit nécessaire à Paris.

Une lettre des commissaires de la Belgique annonce la prise de Breda.

Les commissaires envoyés à Lyon sont Rovere, Legendre de Paris & Bazire. Talien lit une lettre de Lyon, qui annonce que les contre-révolutionnaires ont quitté Lyon, & envoient des émissaires à Paris.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 32
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.